



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs du territoire Vallée Sud-Grand Paris

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs du territoire Vallée Sud-Grand Paris

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1504, 1505, 1517 et 1650 A,

Vu l'annexe III du code général des impôts et notamment les 346 à 346 B,

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony,

Considérant que l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 susvisé rend applicable aux établissements publics territoriaux (EPT) les dispositions de l'article 1650-A du Code général des impôts concernant la création d'une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la CIID s'est substituée à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPT en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels,

Considérant que dans ce cadre, chacune des 11 communes composant l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris est appelée à lui proposer une liste de deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants,

Considérant qu'à partir des propositions de ses communes membres, Vallée Sud–Grand Paris procédera à la constitution de cette commission et dressera la liste des contribuables qui sera ensuite transmise à la Direction départementale des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de proposer à l'Etablissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Titulaires :

- Amélia TISCORNIA
- Jean-Claude CHARRIER

Suppléants :

- Kinga GREGE
- Philippe CLAIRAZ

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent